

EXTRAIT DE DELIBERATION
Communauté de Communes VAL DE GATINE
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_9_6

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 34

Votants : 38

**Objet : Marchés publics -
Attribution marché
fourniture repas 2023**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 15 novembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 08 Novembre 2022

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent, Monsieur GUITTON Claude

Pouvoirs :

Madame JUNIN Catherine a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur FAVREAU Jacky, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Madame EVRARD Elisabeth, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Vu Le code de la commande publique article L 2123-1 et L 2125-1

Vu la consultation en procédure adaptée lancée le 30 septembre 2022 relative à la fourniture et livraison en liaison froide avec pour le service ALSH Ombrelle et sans gouter pour le service de repas à domicile

Considérant le nombre des réponses obtenues

Lot 1 : DSR CHOLLET et JEAN CUISTOT TRAITEUR

Lot 2 : CONVIVIO et API

Vu le rapport d'analyse de la commission des marchés à procédure adaptée réunie le 10 novembre 2022

LOT 1	ALSH OMBRELLE - liaison froide	offre prix ttc		jugement			
		repas enfant	repas adulte	note prix 50	note valeur technique 50	note totale 100	classement
1	CONVIVIO	3,38	4,22	50,00	48,80	98,80	1
2	API	3,80	3,80	44,92	47,40	92,32	2

LOT 2	SERVICE REPAS A DOMICILE -liaison froide	offre prix ht (tva 5,5%)	jugement			
		repas adulte	note prix 50	note valeur technique 50	note totale 100	classement
1	DSR -Parthenay	5,43	50,00	42,72	92,72	1
2	JEAN CUISTOT	5,50	49,36	34,40	83,76	2

Après délibération, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- De conclure avec l'entreprise **CONVIVIO** pour le lot 1
- De conclure avec l'entreprise **DSR** pour le lot 2
- D'autoriser le **Président** à signer les marchés afférents

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 15/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

